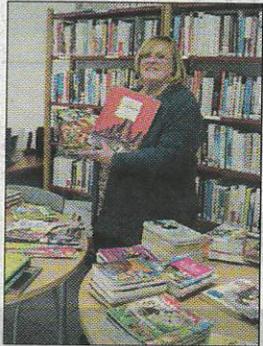
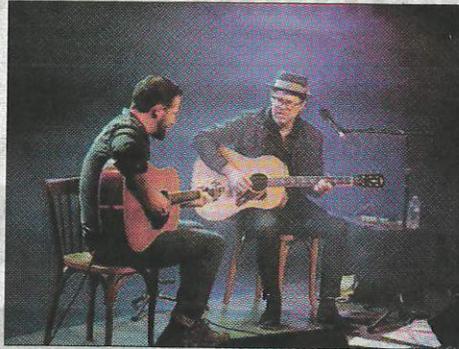


## VENTE DE LIVRES



**ORVAL. Au profit du Téléthon.** La médiathèque d'Orval a lancé, mercredi, une vente de livres (bandes dessinées, livres de poche, romans, documentaires, etc.) en très bon état, et à petits prix, au profit du Téléthon. L'opération, qui initialement devait s'arrêter vendredi, se prolonge aujourd'hui et demain. Ouverture de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures. ■

## PREMIÈRE SOIRÉE RÉUSSIE POUR LE FESTIVAL GOSPEL'N BLUES



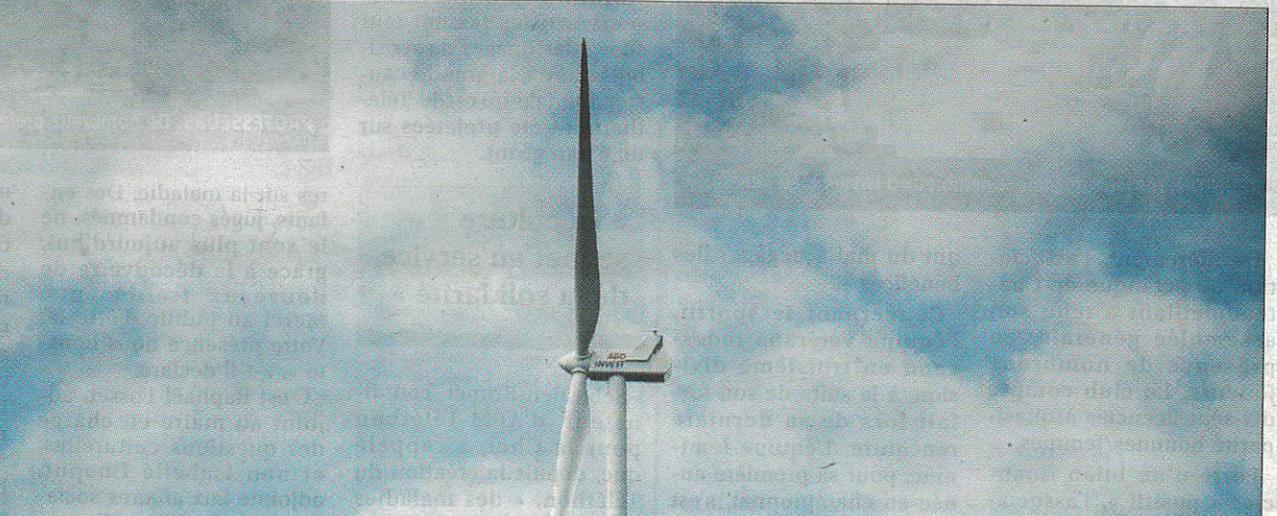
**SAINT-AMAND-MONTROND. Salle comble.** Samedi, le concert délocalisé à la Carrosserie Mesnier de la soirée d'ouverture du festival Gospel'n Blues a fait salle comble. Un véritable succès pour les organisateurs de cette troisième édition. Mathis Haug et Benoît Nogaret ont, dès les premières minutes, jeté les bases et intimé le rythme de l'ambiance de la soirée. Le festival se poursuit, ce samedi, à la Pyramide des métiers d'art, avec un double concert, à partir de 20 h 30, avec le groupe Shanna Waterstown blues band, suivi de Bernard Sallam and the boyz from the hood. Le dimanche sera consacré au gospel, avec un atelier chant, animé par la marraine du festival, Bassey Ebong, de 10 heures à 11 h 30. L'après-midi, deux autres concerts de gospel, avec les groupes Black Harmony et Sankofa Unit. Réservations au 02.48.96.16.86. ■

# Saint-Amand-Montrond → Ville et environs

**LA PERCHE** ■ La cour administrative d'appel de Versailles a rejeté la requête du porteur de projet

## Un coup d'arrêt pour le projet éolien

« Nous essayons de survivre. Faire venir des sous dans la commune n'était pas une priorité pour ces gens »





**LA PERCHE.** Le parc éolien du porteur de projet prévoyait l'installation de quatre éoliennes. PHOTO D'ILLUSTRATION RENAUD BALDASSIN

## Deux ans après que la préfecture du Cher a refusé l'autorisation environnementale pour un projet éolien à La Perche, la cour administrative d'appel de Versailles (Yvelines) a rejeté, jeudi, la requête du porteur de projet.

Jéraud Mouchet

**C'**est un vrai coup d'arrêt pour le projet éolien à La Perche. Dans sa décision rendue jeudi, la cour administrative d'appel de Versailles (Yvelines) a rejeté la requête de la société Parc Éolien. La juridiction avait été saisie par le porteur du projet, ERG France, après la décision, le 23 novembre 2021, de la préfecture du Cher. Cette dernière avait refusé l'autorisation environnementale sollicitée par la société : « L'autorisation environnementale sollicitée par la société Parc Éolien du Plateau de La Perche [...], relative à une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée "Parc éolien du Plateau de la Perche", regroupant quatre aérogénérateurs et un poste de li-

vraison électrique situés sur le territoire de la commune de La Perche, est refusée », avait stipulé la préfecture du Cher.

Dans ce recours, le porteur du projet avait donné quelques raisons qui, selon lui, ne justifiaient pas le refus de la préfecture : la décision « attaquée est insuffisamment motivée » ; « entachée d'erreurs d'appréciation, dès lors que ni les insectes, ni les amphibiens, ni la cigogne noire, ni la noctule de Leisler et la noctule commune, ne seront affectés par le projet litigieux » ; « entachée d'erreurs d'appréciation, dès lors que le projet litigieux ne porte atteinte ni au paysage, ni au patrimoine environnants ».

Dans nos colonnes, le 30 novembre 2021, Maxime Floriot, chef de projet au sein du parc éolien de La Perche, pour la société ERG France, confiait sa « surprise », après le refus de la préfecture du Cher, estimant que ce projet « [avait] sa place ».

« C'est un immense soulagement pour les habitants du territoire », exprime l'un des membres de l'Association de défense de l'environnement de La Celette et de ses environs (Adelcel). Cette dernière, qui réunit une cinquantaine d'adhérents, a été créée en 2018, à la suite du lan-

cement du projet, en 2016, qui prévoyait l'implantation de quatre éoliennes dans le petit village de 196 habitants.

« Il signait la fin de nos paysages, poursuit le membre de l'Adelcel, qui réside à La Celette. La forte mobilisation des nombreux habitants de La Perche et du département du Cher a été extraordinaire. Des panneaux contre ce projet étaient installés sur les bords des routes et les portails des maisons. Durant l'enquête publique et via les multiples pétitions, cette mobilisation a été essentielle. »

### « Une excellente nouvelle pour le paysage berrichon »

Parmi les soulagés, toujours, Arielle Borne, propriétaire, avec son époux, du château d'Ainay-le-Vieil, alors que les éoliennes auraient dû se trouver à trois kilomètres de sa propriété. « C'est une excellente nouvelle pour le paysage berrichon, son bocage, sa richesse culturelle et patrimoniale », indique Arielle Borne.

Pour la copropriétaire, ces éoliennes « auraient faussé la vue que l'on avait depuis le jardin du château. En hiver, elles auraient été visibles de partout, et partiellement en été. »

Un souci selon Arielle Borne, pour un jardin labellisé « Jardin Remarquable ». « Beaucoup de

personnes viennent s'y balader, s'y marier. Nous aurions alors perdu de nombreux visiteurs. Économiquement parlant, moins de visiteurs, ce sont des possibilités en moins et des emplois perdus. »

Arielle Borne espère « montrer la voie aux autres associations qui se battent contre la mise en place de projets éoliens. Les énergies renouvelables ont du bon, mais pas n'importe où et pas n'importe comment. »

« C'est dommage », exprime, a contrario, Michel Marquis, maire de La Perche depuis la démission de Jacques Rossi, en août 2023 (*notre édition du 8 août*). C'est pendant le mandat de l'ancien édile que le projet éolien avait été initié. Ce dernier avait d'ailleurs entraîné des divergences au sein même du conseil municipal, avec la démission du premier adjoint (*notre édition du 23 février 2021*).

« Il va falloir trouver une autre solution pour faire entrer des finances, assure Michel Marquis. Ce projet aurait rapporté 40.000 euros par an à la commune. Ce n'est pas rien pour un village comme La Perche. »

À l'époque, Jacques Rossi, en cas d'annulation du projet, avait annoncé que les impôts locaux augmenteraient de 30 à 50 %.

Des propos qu'il confirmait au *Berry républicain*, le 30 novembre 2021 : « Ce sera certainement le cas, si nous n'avons pas d'autres possibilités. Nous avons du mal à payer les factures qui nous tombent dessus régulièrement. »

« Ce projet aurait rapporté 40.000 euros par an à la commune »

Michel Marquis tempère : « Elle [la hausse d'impôts] ne serait pas située entre 30 et 50 %, mais j'espère que nous n'aurons pas à le faire. Nous essayons de survivre par tous les moyens. Faire venir des sous dans la commune n'était pas une priorité pour ces gens (*les opposants au projet éolien, NDLR*). Comme pour beaucoup de personnes, l'éolien ne leur plaît pas, mais si ces éoliennes leur avaient rapporté des sous, à titre personnel, peut-être qu'elles auraient été favorables. »

Contactée vendredi soir, la société ERG France n'a pas été en mesure de répondre à nos sollicitations et de préciser si elle souhaitait se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. ■